



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
25 juin 2018
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Soixante-seizième session

Genève, 3-5 septembre 2018

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

Les dépenses de coopération technique de la CNUCED se sont élevées à 40 millions de dollars en 2017 ; deux produits, le Système douanier automatisé (SYDONIA) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), ont représenté 59 % des dépenses totales. Les pays les moins avancés sont restés la catégorie centrale parmi les pays bénéficiaires et leur part des dépenses totales a atteint le niveau record de 49 % en 2017.

En revanche, les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED allouées à la coopération technique ont, en 2017, diminué de 12 % pour s'établir à 35 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse sensible des contributions volontaires des pays développés ainsi que des contributions des pays en développement et des pays en transition. Pour la première fois au cours des vingt dernières années, la part des pays en développement dans les contributions totales aux fonds d'affectation spéciale a été inférieure à 20 %.

Pour mieux aider les pays en développement à répondre aux priorités nationales liées à la réalisation des objectifs de développement durable, la CNUCED opère un repositionnement dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. En particulier, la CNUCED a entrepris d'aligner sa coopération technique sur les objectifs, d'intégrer la gestion axée sur les résultats et l'égalité des sexes dans ses projets de développement et de développer sa coopération interne et externe pour exploiter les avantages comparatifs de façon à produire des résultats intégrés. Néanmoins, les efforts de la CNUCED doivent aller de pair avec un soutien accru des donateurs traditionnels et des nouveaux donateurs dans le domaine du financement. La CNUCED est disposée à collaborer avec les partenaires de financement actuels et potentiels pour étudier de nouvelles possibilités de financement.



Introduction

1. Le présent rapport a été établi pour faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement. Le rapport sera transmis au Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour son examen des activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et dans une série de décisions du Conseil du commerce et du développement de 2008 à 2017¹, y compris la dernière de ces décisions, qui est la décision 533 (LXIV) du 20 septembre 2017. Dans ces décisions, le Conseil recommande de mener une interaction plus structurée entre le secrétariat, les bénéficiaires potentiels et les donateurs, dans le cadre du Groupe de travail, qui est le principal mécanisme de consultation entre États membres sur toutes les questions de coopération technique.

2. Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement en 2017. Il analyse les grandes tendances concernant le financement et l'exécution de la coopération technique et souligne les principales mesures prises par la CNUCED au cours de l'année écoulée pour améliorer la structure et le fonctionnement de cette coopération. Certains exemples et enseignements utiles sont aussi présentés. Le rapport s'achève par des conclusions et des suggestions concernant les perspectives futures.

3. Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, la CNUCED a continué de préconiser l'inclusion des organismes non résidents dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau des pays, ainsi qu'un rôle accru de l'aide offerte par le système des Nations Unies dans le domaine commercial et dans les domaines apparentés.

I. Sources de financement

4. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées au moyen des deux sources principales ci-après :

a) Le financement relatif aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, qui correspond aux ressources financières apportées pour les fonds d'affectation spéciale par les différents pays, la Commission européenne, le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et d'autres donateurs du secteur privé et du secteur public ;

b) Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et le Compte pour le développement.

5. Les contributions reçues au titre de l'initiative « Unis dans l'action » pour soutenir des programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives sont incluses dans le financement global des fonds d'affectation spéciale. Étant donné l'importance du Groupe interinstitutions dans les réformes de cohérence du système des Nations Unies et dans la réalisation des objectifs de développement durable, la section C du chapitre I du présent rapport rend compte spécifiquement de l'accès de la CNUCED aux mécanismes de financement « Unis dans l'action ». Les contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU ne sont pas incluses dans les ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED et sont présentées à part, section D du chapitre I du présent rapport.

¹ Décisions 495 (LV) de 2008, 498 (LVI) de 2009, 504 (LVII) de 2010, 510 (LVIII) de 2011, 515 (LIX) de 2012, 520 (LX) de 2013, 523 (LXI) de 2014, 526 (LXII) de 2015 et 529 (LXIII) de 2017.

A. Ressources des fonds d'affectation spéciale

6. Les ressources extrabudgétaires, sous forme de contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale, sont la source de financement la plus importante pour la coopération technique de la CNUCED. L'imprévisibilité, la variabilité d'une année sur l'autre et l'affectation de crédits à des activités spécifiques demeurent les caractéristiques saillantes des ressources extrabudgétaires. En 2017, les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont continué de présenter ces caractéristiques. Le montant de financement relativement élevé de 2016 n'a eu de suite en 2017. De fait, par rapport au niveau de 2016, le niveau de financement a diminué de 12 % et les ressources des fonds d'affectation spéciale ont été de 35,1 millions de dollars (tableau 1). Cette diminution est due à une forte réduction des contributions volontaires des pays développés, ainsi que des pays en développement et des pays en transition.

Tableau 1

Origine des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 2013-2017

(En milliers de dollars)

	2013	2014	2015	2016	2017
Pays développés ^a	7 865	12 047	8 570	9 693	6 762
Pays en développement et pays en transition ^b	12 782	16 060	17 590	19 906	15 017
Commission européenne	2 783	5 629	1 727	1 073	3 016
Système des Nations Unies et autres organisations internationales ^c	7 020	5 432	6 237	8 881	9 283
Secteur privé et secteur public	782	246	565	514	1044
Total	31 232	39 415	34 689	40 068	35 123

Note : Les totaux ont été arrondis.

^a À l'exclusion des contributions au Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU.

^b Dont une part importante d'autofinancement dont l'origine peut être, à titre d'exemple, des fonds provenant de prêts ou de dons d'institutions financières internationales, concernant des activités dans le pays qui apporte le financement.

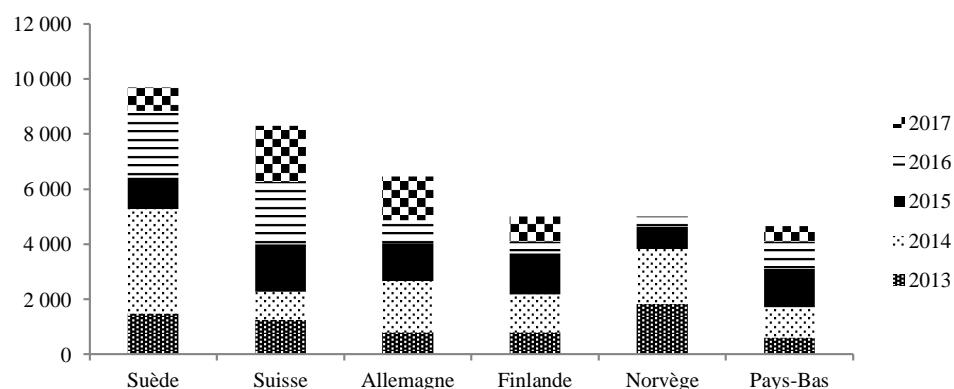
^c Voir le détail dans le document TD/B/WP/290/Add.2 (tableau 14).

7. En 2017, les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED ont atteint 6,8 millions de dollars, soit 30 % de moins qu'en 2016. En conséquence, la part des pays développés dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale a diminué de 24,2 % en 2016 à 19,3 % en 2017, soit la part la plus basse des vingt dernières années (fig. 1). Par rapport à 2016, en 2017, huit pays développés donateurs ont réduit leurs contributions et trois donateurs ont augmenté la leur – l'Allemagne, la Finlande et le Luxembourg. Les contributions provenant en particulier de la Suède et des États-Unis d'Amérique ont diminué.

Figure 1

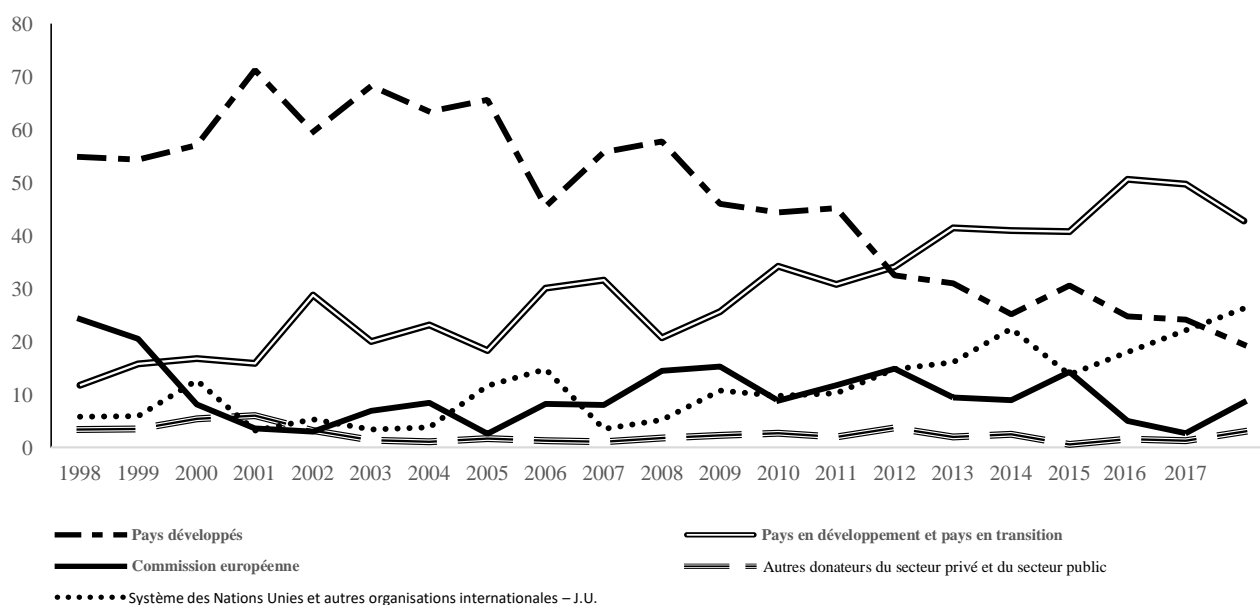
Contributions cumulées des principaux pays développés donateurs, 2013-2017

(En milliers de dollars)



8. Parmi les pays développés donateurs en 2017, la Suisse a été le plus gros donateur, avec des contributions annuelles de 2 millions de dollars, suivie de l'Allemagne, avec des contributions de 1,6 million de dollars, soit une augmentation de 93 % par rapport à 2016. Ensemble, ces deux donateurs ont représenté 54 % des contributions totales des pays développés. La Finlande, les Pays-Bas et la Suède ont représenté ensemble 34 % des contributions des pays développés en 2017. Du point de vue des contributions totales cumulées au cours des cinq dernières années, la Suède et la Suisse sont restées au premier rang des pays développés donateurs, devant l'Allemagne, la Finlande, la Norvège et les Pays-Bas (fig. 2). En 2017, les contributions des pays développés ont été orientées principalement vers des domaines tels que la gestion de la dette ; le commerce électronique et l'économie numérique ; l'investissement et la santé publique ; la facilitation du commerce ; la facilitation des affaires ; les politiques et les cadres de concurrence et de protection du consommateur ; et le commerce, l'égalité des sexes et le développement.

Figure 2
Évolution de la part des ressources des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED
par source de financement, 1998-2017
(En pourcentage)



9. Après trois années de croissance consécutives, le financement provenant des pays en développement et des pays en transition est arrivé à un tournant en 2017. Dans l'ensemble, le financement apporté par 64 pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED a atteint 15 millions de dollars, soit 25 % de moins qu'en 2016. De ce fait, la part des pays en développement et des pays en transition dans les ressources des fonds d'affectation spéciale a diminué de 49,7 % en 2016 à 42,8 % en 2017. La raison principale de cette diminution a été une réduction du financement apporté par le Kazakhstan (5,2 millions de dollars) et Haïti (1,8 million de dollars), qui avaient accordé des ressources importantes en 2016 pour l'exécution de projets SYDONIA. Malgré la baisse significative enregistrée en 2017, les contributions des pays en développement et des pays en transition ont représenté plus du double de celles des pays développés, et leur part dans les ressources totales des fonds d'affectation spéciale est restée historiquement élevée. En 2017, les contributions des pays en développement ont été principalement (à 93 %) allouées à des activités réalisées dans le pays même, en particulier pour appliquer des programmes liés à SYDONIA (62 %) et à SYGADE (30 %). Les 7 % restants des contributions des pays en développement (1 million de dollars) ont été utilisés pour soutenir des activités à l'extérieur des pays contributeurs. Le pourcentage a été faible, mais il a constitué un progrès par rapport au niveau de 2016 (4 %). Avec des contributions d'un montant de 0,4 million de dollars en 2017, la Chine est restée le pays en développement contributeur le plus important à l'appui des activités de coopération technique de la CNUCED dans d'autres pays en développement.

10. À la suite du règlement de problèmes techniques entre la Commission européenne et l'ONU en 2016, les contributions de la Commission ont atteint 3 millions de dollars en 2017, soit près du triple du montant de 2016. Dès lors, sa part dans les ressources du fonds d'affectation spéciale a nettement augmenté, de 2,7 % en 2016 à 8,6 % en 2017. En 2017, les contributions de la Commission européenne sont allées aux activités suivantes : programmes de formation relative au commerce ; concurrence et protection du consommateur ; gestion de la dette ; facilitation du commerce ; et SYDONIA. Ensemble, la Commission européenne et les États membres de l'Union européenne ont représenté 22 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 2017.

11. Le financement provenant du système des Nations Unies et des autres organisations internationales a continué d'augmenter. En 2017, il a atteint 9,3 millions de dollars, son niveau le plus élevé en cinq ans, en hausse de 4,5 % par rapport à 2016. Ce financement a représenté 26,4 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale, contre 22,2 % en 2016. Pour la première fois en vingt ans, la part de cette catégorie de financement a représenté plus du quart des ressources totales des fonds d'affectation spéciale et dépassé la part des pays développés, pour devenir la deuxième source de financement en importance. Les contributions de la Banque mondiale, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de TradeMark East Africa ont représenté ensemble 68 % du financement provenant du système des Nations Unies et des autres organisations internationales.

12. En 2017, le financement provenant du secteur privé et du secteur public a atteint 1 million de dollars, soit le double des contributions de 2016, et a représenté 3 % des ressources totales des fonds d'affectation spéciale, contre 1,3 % en 2016. Les contributions ont concerné un projet sur la mise à jour de données relatives aux mesures non tarifaires pour certains grands pays, financé par le Collège doctoral de recherche politique (Japon) ; et un projet de formation portuaire Train for Trade financé par les autorités portuaires de plusieurs pays en développement.

B. Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement

13. Les ressources du budget-programme affectées aux activités de coopération technique relèvent du Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement, c'est-à-dire des chapitres 23 et 35, respectivement, du budget-programme de l'ONU.

14. En 2017, les dépenses totales au titre du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement ont augmenté de 39 %, atteignant 4,6 millions de dollars, niveau le plus élevé depuis 2009. Ce montant a représenté 11,5 % des dépenses totales de coopération technique en 2017, contre 8,5 % en 2016.

15. Les ressources relevant du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU sont destinées aux services consultatifs et à la formation. En 2017, les dépenses ont atteint 1,4 million de dollars, soit une augmentation de 85 % par rapport à 2016. Comme par le passé, les ressources liées à la formation qui relèvent du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisées principalement pour financer le cours de la CNUCED sur les grandes questions économiques internationales.

16. Le Compte pour le développement est un programme de renforcement des capacités important du Secrétariat de l'ONU qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Des projets sont exécutés par tranches par 10 agents d'exécution du Secrétariat de l'ONU, dont la CNUCED. Chaque tranche a une durée de trois à quatre ans. Depuis la création du Compte pour le développement par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12B, 62 projets de la CNUCED ont été financés au titre de 10 tranches. Les dépenses totales au titre du Compte pour le développement ont augmenté de 2,6 millions de dollars en 2016 à 3,2 millions de dollars en 2017, principalement pour soutenir l'exécution de projets au titre des neuvième et dixième tranches. Ces projets ont couvert une large gamme d'activités de la CNUCED (voir TD/B/WP/290/Add.2, tableau 10).

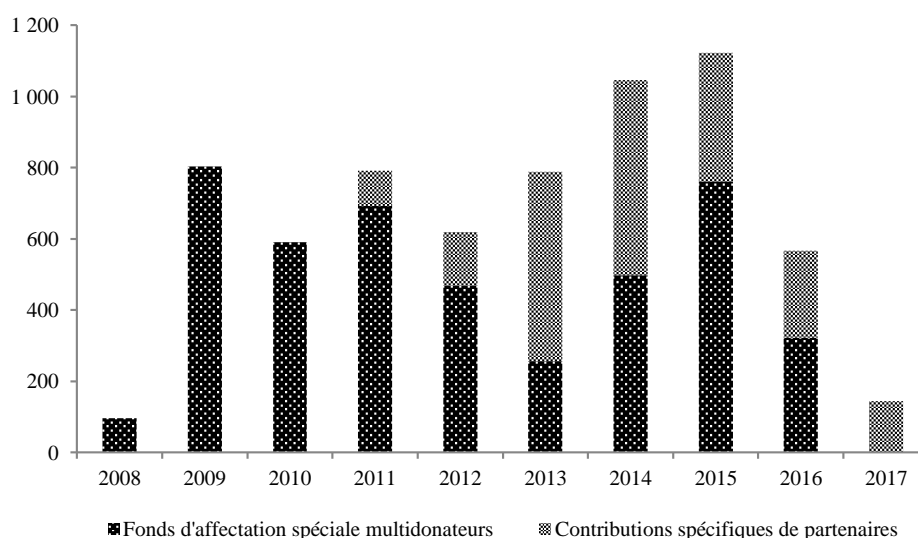
17. Pendant la période 2018-2021, au titre de la onzième tranche du Compte pour le développement, la CNUCED animera ou exécutera conjointement huit projets de renforcement des capacités représentant un budget total de 6,2 millions de dollars. Ces projets couvrent divers domaines dans lesquels la CNUCED possède un savoir-faire technique : la publication par les entreprises d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable ; le commerce des services ; les statistiques sur les flux financiers illicites ; les stratégies de l'économie et du commerce maritimes ; la science, la technologie et l'innovation ; la facilitation de l'investissement ; le commerce électronique ; et les activités destinées à aider les pays les moins avancés à accomplir des progrès économiques structurels en vue de leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Les projets visent à aider les pays et les régions bénéficiaires à appliquer le Programme 2030 en reliant les résultats des projets à des objectifs spécifiques. Tous les projets ont adopté une démarche multipartite et seront exécutés en collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies et des partenaires extérieurs. À la fin mars 2018, des fonds avaient été alloués à six des huit projets.

C. Contributions aux programmes conjoints du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives

18. Le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dont la CNUCED est l'organisme chef de file, est constitué de 15 organismes résidents et non résidents du système des Nations Unies. Il s'agit d'un mécanisme interinstitutions consacré à la coordination des activités de commerce et de développement au sein du système des Nations Unies. Il contribue concrètement et directement au processus des réformes de cohérence du système des Nations Unies en coordonnant les activités interinstitutions aux niveaux mondial, national et régional et en accédant à des mécanismes de financement novateurs tels que les contributions spécifiques de partenaires et les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui sont des ressources complémentaires au titre de l'initiative « Unis dans l'action » (fig. 3).

Figure 3

Accès de la CNUCED aux mécanismes de financement « Unis dans l'action », 2008-2017
(En milliers de dollars)



1. Contributions spécifiques de partenaires

19. Les contributions spécifiques de partenaires sont des contributions à un ou plusieurs organismes offertes par un ou plusieurs donateurs pour soutenir la coordination interinstitutions.

20. En 2017, la CNUCED a reçu un montant de 144 000 dollars du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse correspondant au dernier versement relatif à un programme

conjoint en République-Unie de Tanzanie. Ce programme a été conçu par le Groupe interinstitutions avec la participation de l'Organisation internationale du Travail, du Centre du commerce international, de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et a commencé en 2014. Le programme, qui vise à renforcer le secteur du tourisme et les relations en amont avec les producteurs agricoles et horticoles locaux, est devenu un exemple de bonne pratique. Il a contribué efficacement à l'application des conclusions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en rendant le secteur privé plus à même d'accéder plus facilement aux marchés internationaux grâce à des pratiques touristiques responsables, à des produits de qualité et à des agents plus qualifiés.

2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs

21. Des fonds d'affectation spéciale multidonateurs tels que le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » disposent dès leur création d'une structure de gouvernance multipartite associant des représentants du système des Nations Unies, des gouvernements et des donateurs. Établis dans un cadre financier ouvert et transparent et conçus sur la base des orientations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ces fonds complètent les ressources individuelles dont disposent les organismes pour des activités conjointes sous responsabilité internationale, régionale et nationale. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ces fonds ont été identifiés comme des mécanismes de financement essentiels sur lesquels le système des Nations Unies peut s'appuyer pour se repositionner en vue de la mise en œuvre du Programme 2030².

22. En 2017, la CNUCED n'a pas reçu de crédits des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. L'attribution du premier versement du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » à l'appui du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en République-Unie de Tanzanie a été reportée à 2018 pour des raisons techniques. Néanmoins, 2017 a été une année importante pour la CNUCED s'agissant des fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Compte tenu du bilan positif du Fonds « Delivering Results Together » (« Obtenons des résultats ensemble »), qui a été clos en décembre 2016, la CNUCED compte participer à deux fonds d'affectation spéciale multidonateurs aux niveaux mondial et régional, afin de garantir la participation aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs à l'appui de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de l'application du Programme 2030. Au niveau mondial, en juillet 2017, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord afin de participer au Fonds commun pour le Programme 2030, qui vise à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable par des politiques intégrées. Au niveau régional, en mars 2017, la CNUCED a signé un mémorandum d'accord afin de participer au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs, établi sous les auspices de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui vise à instaurer la paix par une démarche régionale.

D. Financement du Programme des administrateurs auxiliaires

23. Outre les sources de financement mentionnées plus haut, certains donateurs soutiennent le Programme des administrateurs auxiliaires de la CNUCED, qui relève du Programme des administrateurs auxiliaires de l'ONU. En 2017, l'Allemagne est restée la seule contributrice au programme de la CNUCED, avec quatre administrateurs auxiliaires parrainés (voir TD/B/WP/290/Add.2, tableau 8). Au premier semestre de 2018, la Chine et l'Italie ont parrainé chacune un administrateur auxiliaire, pour soutenir des activités concernant, respectivement, la science, la technologie et l'innovation et l'économie créative, respectivement. Le Programme offre à de jeunes professionnels une occasion unique de participer aux activités analytiques et opérationnelles de la CNUCED. Toutes les divisions techniques de la CNUCED accusent une forte demande d'administrateurs

² A/72/684-E/2018/7, p. 39.

auxiliaires. Le secrétariat prie donc de nouveau les donateurs qui sont en mesure de le faire d'étudier la possibilité de parrainer des administrateurs auxiliaires.

II. Dépenses et allocation de ressources de coopération technique

24. En 2017, les dépenses globales au titre des activités de coopération technique de la CNUCED ont atteint 40 millions de dollars, montant supérieur de 2,5 % à celui de 2016. Pour ce qui est des sources de financement, les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale ont atteint 34,9 millions de dollars, montant pratiquement identique à celui de 2016. Toutefois, en raison de l'augmentation des dépenses totales, la part des dépenses des fonds d'affectation spéciale dans les dépenses totales a diminué de 87 %. En revanche, avec des dépenses de 4,6 millions de dollars en 2017, la part du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et du Compte pour le développement dans les dépenses totales a atteint 11,5 %, son niveau le plus élevé depuis 2009. Les dépenses au titre des mécanismes de financement « Unis dans l'action » ont été diminués de 0,86 million de dollars en 2016 à 0,57 million de dollars 2017, soit 1,4 % des dépenses annuelles totales (tableau 2).

Tableau 2

Dépenses de coopération technique par source de financement, 2014-2017

	2014	2015	2016	2017		
	<i>Montant</i>				<i>Part du total</i>	<i>Variation</i>
	<i>(en milliers de dollars)</i>				<i>(en</i>	<i>par rapport</i>
					<i>pourcentage)</i>	<i>à l'année</i>
					<i>précédente</i>	
					<i>(en</i>	<i>en</i>
					<i>pourcentage)</i>	<i>pourcentage)</i>
Fonds d'affectation spéciale	34 805	34 600	34 928	34 923	87,1	0,01
Programme ordinaire de coopération technique de l'ONU et Compte pour le développement	2 802	4 080	3 308	4 595	11,5	38,89
Mécanismes de financement « Unis dans l'action »	1 174	877	860	569	1,4	(33,86)
Total	38 780	39 557	39 097	40 087	100,0	2,53

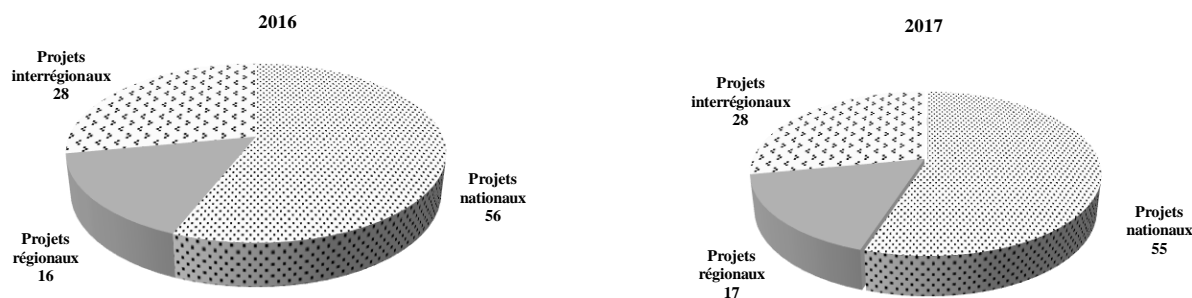
Note : Les totaux ont été arrondis (voir TD/B/WP/290/Add.2, tableau 2).

A. Types de projets

25. Les projets de coopération technique de la CNUCED sont réalisés aux échelons interrégional, régional et national. Depuis 2014, les projets à l'échelon national ont représenté plus de la moitié des dépenses annuelles totales. Si l'on ajoute les projets interrégionaux, ces deux formes de coopération technique ont représenté 83 % des dépenses de coopération technique totales en 2017 (fig. 4).

Figure 4

Dépenses exprimées en part des dépenses de coopération technique, par type de projet, 2016 et 2017 (En pourcentage)



26. Les projets interrégionaux sont les projets thématiques réalisés dans pays bénéficiaires qui couvrent plus d'une région. En 2017, les dépenses relevant de ce type de projets ont été pratiquement les mêmes qu'en 2016, atteignant 11,1 millions de dollars, soit 28 % des dépenses totales de coopération technique. Ces projets ont couvert tous les domaines d'activité de la CNUCED, en particulier la gestion de la dette ; la facilitation de l'investissement ; les politiques de concurrence et la protection du consommateur ; et les politiques des technologies de l'information et de la communication et leurs applications pour le développement.

27. En 2017, les dépenses au titre des projets à l'échelon national ont été pratiquement les mêmes qu'en 2016, atteignant 22,1 millions de dollars, soit 55 % des dépenses totales. Ces projets ont porté principalement sur la modernisation et la réforme douanières par SYDONIA, la gestion de la dette par SYGADE et la facilitation de l'investissement. La plupart des projets à l'échelon national sont autofinancés, notamment au moyen de ressources apportées par les donateurs au titre de programmes d'aide bilatérale. Les dépenses concernant les projets à l'échelon national dans deux régions, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, ont augmenté de 6 % et de 49 %, respectivement, par rapport à 2016. En 2017, 59 % des dépenses au titre des projets à l'échelon national ont concerné l'exécution de projets dans les pays les moins avancés.

28. En 2017, les dépenses au titre de projets à l'échelon régional ont atteint 6,9 millions de dollars, contre 6,2 millions de dollars en 2016, soit 17 % des dépenses totales, en légère augmentation par rapport à 2016. Les dépenses afférentes à ces projets ont augmenté dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Ensemble, les dépenses engagées pour les projets régionaux et nationaux en 2017 ont totalisé 29 millions de dollars, soit 72 % des dépenses totales.

B. Répartition par produit

29. Les 28 produits de coopération technique exposés dans la version actualisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED* sont groupés en quatre domaines thématiques et reliés à 17 rubriques thématiques (tableau 3). En 2017, les dépenses au titre de ces produits se sont élevées à 36,5 millions de dollars, soit 91 % des dépenses totales annuelles de coopération technique. En 2017, cinq produits ont représenté chacun des dépenses supérieures à 1 million de dollars : SYDONIA a eu les dépenses les plus élevées, d'un montant de 19,1 millions de dollars, soit 47,7 % des dépenses totales, suivi de SYGADE, qui représenté 10,9 % des dépenses totales. Trois autres produits, à savoir la facilitation des affaires, les politiques et les cadres de la concurrence et de la protection du consommateur, et le commerce électronique et l'économie numérique, ont représenté 6,1 %, 4,6 % et 3,1 % des dépenses totales, respectivement. Ensemble, ces cinq produits ont représenté 72,4 % des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED.

Tableau 3
Dépenses de coopération technique par thème, 2017

Thème	Rubrique	Produit	Objectif de développement durable correspondant	Dépenses (en dollars)	Part des dépenses totales (en pourcentage)
A	Transformer l'économie, favoriser le développement durable				
A1	VII	Examens de la politique d'investissement	8 et 17	187 650	0,47
A2	I	Examens de la politique des services	8 et 9	48 998	0,12
A3	I	Examens du cadre de la politique commerciale	17	9 058	0,02
A4	XIV	Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	9	3 737	0,01
A5	XIII	Commerce électronique et économie numérique	8, 9 et 17	1 236 286	3,08
A6	VIII	Guides de l'investissement	9 et 17	148 418	0,37
A7	II	Mesures non tarifaires	8 et 17	246 388	0,61
A9	I	Négociations commerciales	10	8 874	0,02
A10	III	Commerce durable et environnement	8 et 17	822 017	2,05
A11	VIII	Promotion et facilitation de l'investissement	9 et 17	474 876	1,18
B	Atténuer les vulnérabilités, renforcer la résilience				
B1	XVI	Soutien au retrait de la liste des pays les moins avancés	8	102 334	0,26
B2	XI	SYGADE	17	4 364 858	10,89
B4	XVII	Contribution de la CNUCED au Cadre intégré renforcé	9 et 17	179 093	0,45
B5	XVII	Accès aux marchés, règles d'origine et indications géographiques pour les pays les moins avancés	8, 10 et 17	53 163	0,13
B6	V	Affranchissement de la dépendance à l'égard des produits de base	8 et 9	656 771	1,64
B9	XII	Transports durables et résilients	8 et 9	439 948	1,10
C	Stimuler l'efficacité économique, améliorer la gouvernance				
C1	IV	Examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur	8 et 10	15 000	0,04
C2	VIII	Facilitation des affaires	8 et 16	2 444 040	6,10
C3	XII	Facilitation du commerce	10 et 16	821 173	2,05
C4	XII	SYDONIA	9	19 107 098	47,66
C5	X	Statistique	17	764 771	1,91
C7	IX	Comptabilité et publication d'informations par les entreprises	12 et 17	99 147	0,25
C8	VI	Investissement et santé publique	3 et 9	929 063	2,32
C9	VII	Accords internationaux d'investissement	17	178 485	0,45
C10	IV	Politiques et cadres de la concurrence et de la protection du consommateur	8 et 10	1 850 259	4,62
D	Autonomiser les populations, investir dans l'avenir				
D1	II	Commerce, égalité des sexes et développement	5 et 8	504 394	1,26
D3	IX	Développement de l'entrepreneuriat	4 et 8	314 085	0,78
D6	XIV	TrainForTrade	8 et 9	489 247	1,22
Total				36 499 232	91,05

30. Par ailleurs, en 2017, neuf produits ont représenté chacun des dépenses comprises entre 1 et 3 % des dépenses totales, dont, au premier rang, l'investissement et la santé publique suivi du commerce durable et de l'environnement, et de la facilitation du commerce. Les dépenses au titre de chacun des 14 produits restants ont représenté moins de 1 % des dépenses totales. Cela peut être expliqué en partie par le manque de ressources.

En outre, l'appui supplémentaire assuré au moyen du budget ordinaire n'est pas comptabilisé dans les chiffres indiqués au tableau 3.

31. Depuis l'adoption du Programme 2030, la CNUCED a pris des mesures concrètes pour intégrer les objectifs de développement durable dans ses activités de coopération technique (voir encadré). Les liens établis entre les 28 produits prévus dans la version actualisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED* et les objectifs en question sont précisés au tableau 3. La coopération technique de la CNUCED intéresse particulièrement l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure). Un montant estimatif de 21,3 millions de dollars, soit 53 % des dépenses totales, principalement au titre de 11 produits, a contribué directement à la réalisation de cet objectif. La coopération technique de la CNUCED présente aussi un intérêt particulier pour l'objectif 8 (travail décent et croissance économique) et l'objectif 17 (partenariats pour le développement durable) ; en 2017, 11 % et 20 % des dépenses totales, respectivement, ont contribué à la réalisation de l'objectif 8 et de l'objectif 17.

Intégration des objectifs de développement durable dans les activités de coopération technique de la CNUCED

Depuis l'adoption du Programme 2030, la CNUCED a orienté ses activités de coopération technique de façon qu'elles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a été créé au niveau des produits des cadres de résultats qui rapprochent les résultats de chaque produit des objectifs visés et les cibles correspondantes. Dans la version actualisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*, chaque domaine thématique est relié aux objectifs pertinents et les objectifs qui sont directement ou indirectement visés sont indiqués pour chaque produit. Au niveau des projets, il est demandé aux administrateurs d'intégrer les objectifs dans les projets en décrivant comment les projets contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable ; en précisant les cibles pertinentes des objectifs ; en utilisant les résultats des examens nationaux volontaires (des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030) dans les descriptifs de projet chaque fois que l'information est disponible ; et en veillant à ce que les objectifs visés dans le cadre de résultats correspondent à ceux sélectionnés pour le produit. Ces conditions sont vérifiées par la CNUCED pendant la procédure de validation du projet pour garantir que les résultats escomptés de tout nouveau projet contribueront à la réalisation des ODD.

Sur le plan technique, la CNUCED a développé ou perfectionné des outils de façon à mieux aligner sa coopération technique sur les objectifs de développement durable. À titre d'exemple, elle met au point une nouvelle méthodologie pour les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, afin d'aider les pays en développement à mieux intégrer les dimensions viabilité et inclusivité du développement dans leurs politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, parallèlement aux aspects économiques qui constituaient auparavant le seul sujet des examens. En ce qui concerne la promotion et la facilitation de l'investissement, une plateforme en ligne (greenFDI.org) a été créée pour répondre aux besoins de formation et de réseautage exprimés par des organismes de promotion de l'investissement du monde entier concernant la promotion des secteurs de l'économie verte et le développement durable. Une ébauche d'accord d'investissement type a aussi été mise au point pour les projets relatifs aux objectifs de développement durable afin d'aider les organismes de promotion de l'investissement des pays en développement à établir une réserve de projets finançables en rapport avec les objectifs.

C. Répartition géographique

32. Sur le montant de 29 millions de dollars des dépenses au titre des projets régionaux et nationaux, 14 millions, soit 49 %, sont allés à des projets en Afrique, dont 4,2 millions à des projets à l'échelon régional et 9,9 millions à des projets à l'échelon national (tableau 4). Par rapport à 2016, les dépenses totales consacrées à ces projets a diminué de 5 %,

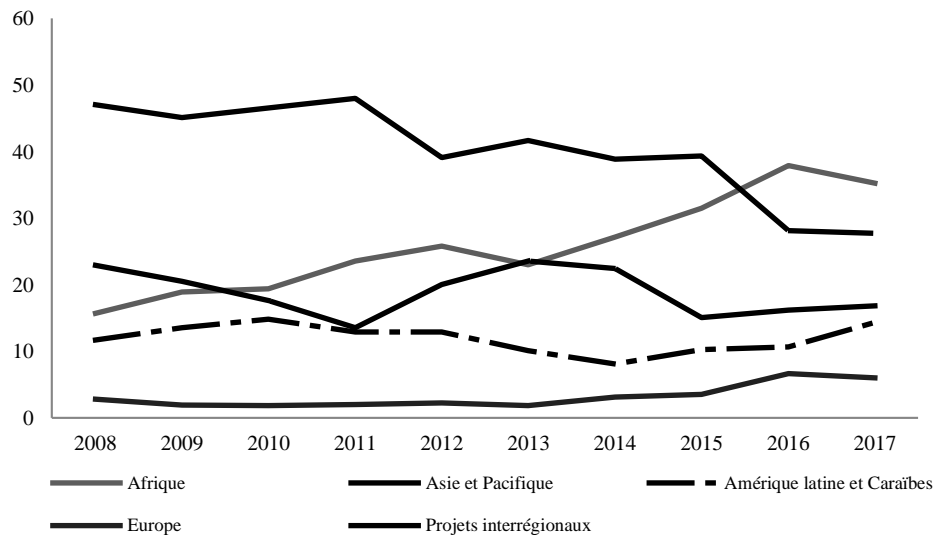
principalement à cause d'un repli dans l'exécution des projets relatifs aux transports et à la facilitation du commerce, à la facilitation de l'investissement et aux négociations et à la diplomatie commerciales. Après trois années de croissance, la part des projets régionaux et nationaux menés en Afrique dans les dépenses totales de coopération technique a reculé de 38 % en 2016 à 35 % en 2017. Cette part a cependant été la deuxième la plus élevée pour l'Afrique de ces dix dernières années (fig. 5).

Tableau 4
Dépenses de coopération technique par région, 2014-2017

	2014	2015	2016	2017	
	Montant (en milliers de dollars)				Pourcentage
Afrique ^a	10 526	12 477	14 828	14 091	35,2
Asie et Pacifique ^a	8 700	5 943	6 340	6 722	16,8
Amérique latine et Caraïbes ^a	3 160	4 042	4 125	5 743	14,3
Europe ^a	1 183	1 378	2 597	2 412	6,0
Amérique du Nord ^a	167	187	207	-	0,0
Projets interrégionaux	15 045	15 531	10 999	11 119	27,7
Dont pays les moins avancés	15 358	18 858	18 180	19 789	49,4
Total	38 780	39 557	39 097	40 087	100,0

^a Montant des dépenses totales pour les projets régionaux et nationaux exclusivement.

Figure 5
Part des dépenses totales annuelles de coopération technique par région, 2008-2017
(En pourcentage)



Note : Seules les dépenses relatives aux projets régionaux et nationaux sont prises en considération dans le calcul des parts régionales indiquées dans la présente figure, et la part de l'Amérique du Nord n'est pas représentée car aucune dépense n'a été enregistrée en 2017.

33. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux en Asie et dans le Pacifique en 2017 ont atteint 6,7 millions de dollars, soit 6 % de plus qu'en 2016. La part de ces projets en Asie et dans le Pacifique dans les dépenses totales a légèrement augmenté, de 16 % en 2016 à 17 % en 2017. La baisse du nombre d'activités dans les domaines de la gestion de la dette et de la science, la technologie et l'innovation a été compensée par une augmentation du nombre d'activités dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce, et du commerce, de l'environnement et du développement, ainsi qu'au titre Cadre intégré renforcé.

34. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes ont augmenté nettement en 2017, pour atteindre 5,7 millions de dollars, soit 39 % de plus qu'en 2016. Une augmentation du nombre d'activités dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce, de la facilitation de l'investissement et des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur est en grande partie à l'origine du montant plus élevé des dépenses dans la région. Ainsi, la part des projets régionaux et nationaux dans la région dans les dépenses totales a augmenté, passant de 11 % en 2016 à 14 % en 2017.

35. Les dépenses consacrées à des projets régionaux et nationaux en Europe en 2017 ont atteint 2,4 millions de dollars, soit 7 % de moins qu'en 2016. La part de ces projets en Europe dans les dépenses totales a atteint 6 %, soit 0,6 % de moins qu'en 2016. Une diminution du nombre d'activités dans les domaines de la gestion de la dette, des capacités d'analyse commerciale et des systèmes d'information, et des politiques de la concurrence et de la protection du consommateur est en grande partie à l'origine du montant moins élevé des dépenses dans la région.

36. Aucune dépense n'a été enregistrée en Amérique du Nord en 2017.

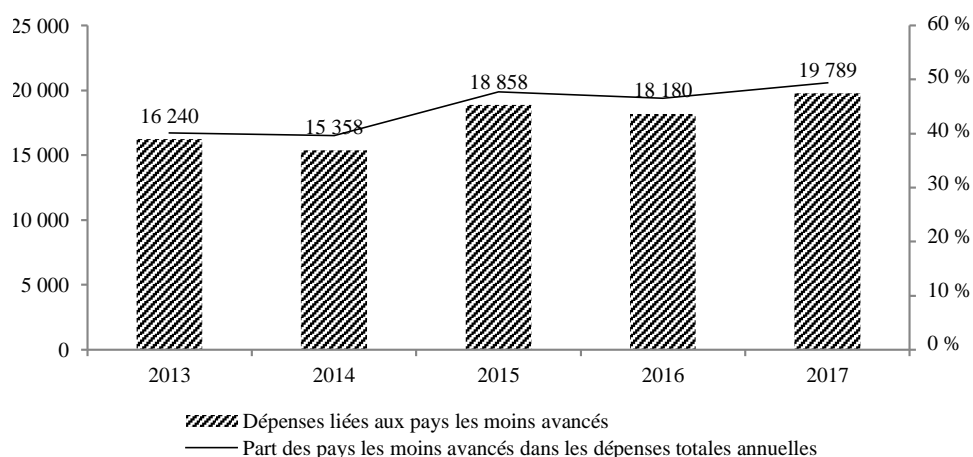
D. Dépenses de coopération technique à l'appui des pays les moins avancés

37. Les pays les moins avancés sont prioritaires dans la stratégie suivie par la CNUCED pour l'exécution des activités de coopération technique. En 2017, les dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés ont atteint un nouveau montant record de 19,8 millions de dollars, soit 8,9 % de plus qu'en 2016 (fig. 6). En conséquence, la part des pays les moins avancés dans les dépenses de coopération technique a augmenté de 46,5 % en 2016 à 49,4 % en 2017, pourcentage record. Parmi ces dépenses, 13 millions de dollars, soit 66 % des dépenses, ont concerné des projets à l'échelon national dans les pays les moins avancés, concernant des programmes comme SYDONIA et SYGADE, ainsi que des projets au titre du Cadre intégré renforcé et des projets liés au commerce électronique et à l'économie numérique.

Figure 6

Dépenses de coopération technique en faveur des pays les moins avancés, 2013-2017

(En milliers de dollars et en pourcentage)



38. Le Maaфикiano de Nairobi prévoit que la CNUCED devrait aider les pays les moins avancés à tirer parti des initiatives et des programmes existants, y compris de l'aide ciblée apportée dans le contexte du Cadre intégré renforcé³. En 2017, avec l'aide de la CNUCED, des progrès ont été faits dans deux initiatives régionales relevant du Cadre, ce qui a consisté à élaborer des propositions de projets régionaux sur l'action commune et la coordination en matière de transit, de transports et de la facilitation du commerce. Une proposition de projet

³ TD/519/Add.2, par. 38 s).

pour l'Afrique de l'Ouest, après validation du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger, a été présentée officiellement au secrétariat du Cadre en 2018, et une proposition pour l'Afrique de l'Est a été approuvée par le Comité directeur national du Cadre en Éthiopie et est actuellement examinée par le Comité correspondant à Djibouti. Par ailleurs, au niveau national, une assistance et des conseils personnalisés ont été fournis au Bénin, à la Gambie, à Haïti, au Mali, au Myanmar et au Niger.

39. La CNUCED a continué de consacrer des activités de coopération technique au groupe des pays les plus vulnérables. Toutefois, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour les pays les moins avancés a souffert d'un manque de ressources. Faute de nouvelles contributions en 2015-2017, le solde du fonds était de 183 127 dollars fin 2017. Les pays développés et les autres partenaires de développement qui sont en mesure de le faire sont invités à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

III. Structure et fonctionnement

A. Suite donnée aux décisions intergouvernementales

1. Rationalisation thématique

40. En 2017, la CNUCED a continué de s'efforcer d'améliorer la rationalisation thématique, en centrant son attention sur les *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*. Deux ans après son lancement en 2015, ce moyen pratique de regroupement des activités opérationnelles de la CNUCED devait être mis à jour pour mieux tenir compte des nouveaux projets et des nouvelles caractéristiques des activités de coopération technique de la CNUCED. La version actualisée contient les 28 principaux produits de coopération technique de la CNUCED, répartis entre quatre grands thèmes. En 2017, 187 projets, représentant des dépenses de 36,5 millions de dollars, ont été groupés en fonction de ces 28 produits. Ainsi, 86 % des projets pour lesquels des dépenses ont été engagées en 2017, soit 91 % des dépenses de coopération technique, ont été intégrés dans la version actualisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*, par rapport à la première version des *Instruments*, dans laquelle 78 % des projets ayant entraîné des dépenses en 2016, soit 84 % des dépenses de coopération technique, ont été regroupés.

41. Dans le cadre de la version révisée des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*, un certain nombre de produits ont été développés ou révisés afin de réduire encore la fragmentation des activités de coopération technique. Ainsi, dans le domaine du commerce électronique, le produit plus général intitulé « commerce électronique et économie numérique » a remplacé l'ancien programme sur le commerce électronique et la réforme de la cyberléislation, car le développement rapide de la coopération technique liée au commerce électronique au cours des dernières années a renforcé la nécessité d'un produit plus global pour classer les activités de coopération technique diversifiées offertes par la CNUCED.

42. En 2017, avec l'aide des donateurs, la CNUCED a clos 18 projets sur le plan financier et en a lancé 25 nouveaux (voir TD/B/WP/290/Add.2, tableaux 15 et 16). Au total, en 2017, le nombre de projets opérationnels ayant entraîné des dépenses a été ramené à 217, soit 45 projets de moins qu'en 2008, où les mesures visant à réduire la fragmentation des activités ont commencé.

2. Synergies entre les trois grands domaines d'action de la CNUCED

43. Le Maafikiano de Nairobi énonce que les trois grands domaines d'action – à savoir la formation de consensus, la recherche et l'analyse ainsi que l'assistance technique – demeurent d'une importance stratégique égale et que des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer les liens et la complémentarité entre eux⁴.

⁴ Ibid., par. 92.

44. En 2017, la CNUCED a continué de promouvoir le renforcement des synergies entre ses trois grands domaines d'action. Dans le domaine du commerce électronique, à titre d'exemple, les activités de coopération technique relatives au commerce électronique et à l'économie numérique ont tiré parti des enseignements de travaux de recherche et d'analyse sur ces sujets, ainsi que d'activités de formation de consensus. Les résultats des activités de coopération technique ont renforcé à leur tour les activités menées dans le domaine de la recherche et de l'analyse. À titre d'exemple, des travaux méthodologiques sur le commerce électronique et la réforme législative ; les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ; et des travaux de mesure du commerce électronique créé dans le cadre de divers projets de coopération technique ont appuyé l'élaboration du *Rapport sur l'économie de l'information 2017, sur la numérisation, le commerce et le développement*. Enfin, des exemples d'activités de renforcement des capacités et des résultats de recherche présentés par la CNUCED et des organisations partenaires ont éclairé diverses réunions de formation de consensus organisées pendant la semaine du commerce électronique de la CNUCED en 2017, qui ont offert une occasion inédite de montrer les interactions fécondes entre les trois domaines d'action en matière de commerce électronique.

45. Dans le domaine du commerce, de l'égalité des sexes et du développement, les activités du programme correspondant reposent sur un cercle vertueux entre les trois grands domaines d'action. Ainsi, des cours en ligne sur le commerce et l'égalité des sexes intègrent des études de cas et des enseignements plus généraux définis par des travaux de recherche sur les incidences du commerce sur la situation des femmes aux niveaux national et régional. En outre, en 2017, bon nombre d'activités de formation de consensus, notamment des réunions de dialogue sur les politiques liées au commerce et à l'égalité des sexes, que la CNUCED a organisées ou auxquelles elle a participé, se sont inspirées des conclusions de travaux d'analyse et des résultats d'activités de coopération technique. Ainsi, des activités de renforcement des capacités menées à divers postes frontalières au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie ont été déterminantes pour recueillir des informations de première main sur les difficultés rencontrées par les négociantes transfrontalières. Ces renseignements ont enrichi les travaux d'analyse sur ce sujet et ont été communiqués aux décideurs à l'occasion des dialogues sur les politiques.

3. Coopération interdivisions

46. En ce qui concerne la coopération interdivisions sur les questions relatives à la coopération technique, le Comité d'examen des projets continue de jouer un rôle important en sa qualité de mécanisme interne chargé d'assurer la cohérence des activités opérationnelles de la CNUCED en faveur du développement. En 2017, le Comité a tenu quatre réunions physiques pour débattre de questions clés liées à la gestion des activités de coopération technique. En particulier, le Comité a échangé des vues sur les conclusions de l'évaluation de la phase pilote du cadre de gestion axée sur les résultats pour la coopération technique, arrêté les principes directeurs de la révision des *Instruments de la coopération technique de la CNUCED*, formulé des suggestions d'amélioration des procédures administratives relatives à la coopération technique et formulé des observations sur les nouvelles recommandations pour l'évaluation, le système de gestion des projets et les modules de coopération technique en ligne, y compris la nouvelle base de données des demandes officielles de coopération technique de la CNUCED. Outre les réunions officielles, les membres du Comité, c'est-à-dire les référents au sein des divisions, ont aussi souvent été consultés sur toutes les questions concernant l'exécution efficace et cohérente des activités de coopération technique.

47. La coopération interdivisions, qui repose sur les avantages comparatifs des différentes divisions, peut aider à mieux traiter les demandes interdisciplinaires des pays bénéficiaires. À titre d'exemple, le programme commun de la CNUCED et de l'Union européenne pour l'Angola illustre l'intérêt de la collaboration interdivisions. L'exécution du projet fait appel aux compétences de trois divisions, à savoir la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, la Division de la technologie et de la logistique et la Division de l'investissement et des entreprises. Chacun des sujets techniques spécifiés par l'Angola est assigné à la division compétente pour la mise en œuvre. La Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux est chargée d'assurer la gestion générale du projet et de garantir la coordination et la

complémentarité des entre ses composantes. En disposant d'une structure de coordination interdivisions, la CNUCED est mieux à même de proposer des activités de coopération technique personnalisées aux pays bénéficiaires.

4. Coopération interinstitutions

48. L'application du Programme 2030 nécessite un large partenariat et une coopération renforcée entre les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales. En exploitant les synergies et les complémentarités, la CNUCED est en mesure d'obtenir des résultats plus concrets de ses activités de coopération technique.

49. La coopération interinstitutions est une caractéristique distinctive des projets relevant de la onzième tranche du Compte pour le développement. À titre d'exemple, la CNUCED coopère avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour mesurer les flux financiers illicites en Afrique. En outre, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont renforcé leur collaboration afin de créer des cadres directifs propices à la communication par les entreprises d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable en Afrique et en Amérique latine. Enfin, la CNUCED coopère avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU pour aider les pays les moins avancés à accomplir des progrès économiques structurels en vue de leur sortie de la catégorie des pays les moins avancés et au-delà du reclassement.

50. Bon nombre d'exemples supplémentaires peuvent être tirés d'un grand nombre d'activités de coopération technique qui ont concerné, notamment SYDONIA, SYGADE, le transport durable et résilient et le développement de l'entrepreneuriat. Ainsi, l'initiative eTrade for All bénéficie de la collaboration de 27 partenaires du secteur privé et du secteur public, dont l'Union internationale des télécommunications, le Centre du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce et les cinq commissions régionales de l'ONU. Dans le domaine de l'investissement, la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale ont élaboré conjointement une série de principes pour l'investissement agricole responsable, qui énoncent une série d'orientations pour promouvoir des pratiques durables et soutenir les objectifs de développement durable dans ce secteur essentiel.

5. Demandes des pays en développement

51. La CNUCED a inauguré la base de données des demandes officielles de coopération technique de la CNUCED en septembre 2017, et a reçu des avis positifs. Depuis lors, les efforts ont été centrés sur la mise en place d'un cadre interne permettant une actualisation rapide des données relatives aux demandes. En 2018, une application a été créée pour ce cadre d'actualisation des données et sa mise à l'essai a débuté ; la plateforme devrait être pleinement opérationnelle au deuxième semestre de 2018, ce qui devrait beaucoup faciliter l'actualisation des renseignements de la base de données qui sont accessibles au public.

52. Le manque de fonds reste un obstacle à l'expansion de la coopération technique de la CNUCED dans les pays en développement qui en ont le plus besoin. Ainsi, la demande croissante d'activités de coopération technique dans le domaine du commerce électronique ne peut être satisfaite à l'aide des modalités de financement actuelles. Des fonds supplémentaires doivent être trouvés afin d'introduire des améliorations et de nouvelles fonctionnalités dans le logiciel SYGADE. En outre, il existe actuellement un arriéré de 27 demandes en instance portant sur des examens de la politique d'investissement. Bon nombre d'autres domaines d'activité connaissent aussi des problèmes de manque de fonds, parmi lesquels la concurrence et la protection du consommateur ; le développement de l'entrepreneuriat ; le commerce, l'égalité des sexes et le développement ; la science, la technologie et l'innovation ; l'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce ; et la facilitation du commerce.

53. Ces dernières années, la CNUCED n'a cessé de chercher des moyens novateurs de surmonter les difficultés de financement qu'elle rencontre. Elle a cherché ainsi à élargir sa base de financement par la coopération avec les pays bénéficiaires, les partenaires de

financement et le secteur privé. À titre d'exemple, dans le domaine du commerce électronique, une stratégie de commerce électronique pour l'Égypte a été financée par Master Card, une stratégie de commerce électronique pour Oman a été financée par Oman Logistics Centre et un certain nombre d'évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ont été financées au titre du Cadre intégré renforcé. Un autre exemple est celui de la structure de cofinancement associant des bénéficiaires et des donateurs créée par le programme régional sur la concurrence et la protection des consommateurs en Amérique latine (COMPAL), qui a recherché activement des partenaires pour organiser des ateliers afin de réduire les coûts opérationnels. En outre, compte tenu du changement de priorités du donateur actuel, la CNUCED, afin de mobiliser des fonds pour la quatrième phase à venir du programme COMPAL et d'approcher d'éventuels donateurs, a divisé le programme en trois composantes plus réduites : la promotion de la concurrence auprès du secteur privé, la formation du personnel judiciaire et l'école Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI)-COMPAL. Cette stratégie a été efficace jusqu'à présent ; la quatrième phase de COMPAL devrait être soutenue par au moins trois donateurs, dont un donateur du secteur privé, tout en continuant de bénéficier de contributions significatives des pays bénéficiaires.

6. Renforcement de la gestion axée sur les résultats

54. En 2017, la CNUCED a continué d'améliorer le cadre de gestion axée sur les résultats pour la coopération technique. Au terme d'un projet pilote d'une durée d'un an sur les exigences minimum de la gestion axée sur les résultats, qui a pris fin en juin 2017, la CNUCED a mené une évaluation formelle du projet, qui a recensé les principaux enseignements et réaffirmé le rôle important de la gestion axée sur les résultats pour l'amélioration des résultats et de la responsabilité et la réalisation des objectifs de développement durable. L'évaluation a indiqué que l'application des exigences minimum devait être améliorée, en particulier s'agissant du suivi, de l'évaluation et de la diffusion des résultats, et estimé qu'un outil informatique de gestion des projets devrait être créé et qu'une formation supplémentaire devrait être assurée aux équipes de projet pour étayer la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats. Les enseignements ont été intégrés dans un document de planification sur les activités visant à améliorer la gestion axée sur les résultats au cours des deux prochaines années.

55. Une mesure concrète pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation a consisté pour la CNUCED, en décembre 2017, à organiser un programme de formation pilote sur la gestion axée sur les résultats à l'intention du Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs. Ce programme de deux jours, dispensé conjointement par le spécialiste de la gestion axée sur les résultats et des administrateurs du Groupe de l'évaluation et du suivi et de la Section de la coopération technique, a adopté une approche participative et était adapté aux besoins des participants. Après cette formation, les facilitateurs ont continué d'aider les participants à appliquer des connaissances de la gestion axée sur les résultats à des travaux de coopération technique. Cette formation participative et pratique a été appréciée des participants. Une formation analogue a été dispensée à cinq services supplémentaires au premier semestre de 2018.

56. Un système intégré de gestion de projets est mis au point actuellement par l'ONU. Par anticipation, en décembre 2017, la CNUCED a lancé un mécanisme d'approbation des documents relatifs aux fonds d'affectation spéciale pour simplifier le processus de validation des projets. Cet outil en ligne de soumettre, d'examiner et d'approuver électroniquement les descriptifs de projet, les accords de contribution et les mémorandums d'accord, et contribue à une meilleure efficacité et un meilleur suivi dans l'approbation des projets.

7. Intégration de l'égalité des sexes

57. La CNUCED a continué de progresser dans l'intégration systématique des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation économique des femmes dans les projets de coopération technique. Au terme d'une phase pilote de plus d'un an, l'application d'une liste de contrôle pour l'intégration de ces questions dans les projets de coopération technique est obligatoire à compter de janvier 2018. Une liste de contrôle simplifiée,

applicable aux projets dont les possibilités d'intégration des aspects liés à l'égalité des sexes sont limitées, a aussi été conçue. En outre, le lancement d'un système d'approbation électronique et la désignation de coordonnateurs suppléants pour l'égalité des sexes au niveau des divisions devraient aider encore à intégrer les questions d'égalité des sexes dans les nouveaux projets.

58. L'égalité des sexes est promue et intégrée de plus en plus dans les projets de coopération technique. À titre d'exemple, dans le domaine de la concurrence et de la protection du consommateur, les femmes sont incitées à participer en tant que référentes à toutes les activités du programme pour l'intégration économique régionale, l'égalité des sexes et la lutte contre la corruption par des politiques de protection du consommateur dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, une étude diagnostique a été réalisée pour sensibiliser les acteurs du secteur privé à la question et sensibiliser les femmes à leurs droits en tant que négociantes et consommatrices. Enfin, avec la coopération technique de la CNUCED, les règles de concurrence révisées de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale prévoient que le conseil d'administration de la future autorité régionale de la concurrence adopte la parité des sexes, ce qui inciterait des femmes à participer au système d'application du droit de la concurrence de l'Afrique centrale.

8. Nouveau mécanisme de financement

59. La CNUCED consulte les États membres au sujet de la création d'un nouveau mécanisme de financement depuis avril 2016. Le mécanisme en question a pour objet de faciliter les réponses des donateurs aux demandes des pays en développement par des réunions de coordination régulières entre donateurs et pays bénéficiaires. Le secrétariat prévoit de relancer cette initiative en 2018 et, en fonction des résultats des consultations tenues avec les États membres, pourrait tenir sa première réunion au titre de ce nouveau mécanisme au deuxième semestre 2018. Cette réunion offrira un cadre pour réunir les donateurs et les pays bénéficiaires.

B. Contributions à la cohérence du système des Nations Unies

60. La présente section souligne les principales contributions de la CNUCED au renforcement du rôle du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives dans la réforme de la cohérence du système des Nations Unies. Depuis sa création en avril 2008, le Groupe a contribué concrètement et directement à l'initiative Aide pour le commerce et à la réforme du système des Nations Unies.

61. En 2017, le Groupe a renforcé sa coopération liée à la recherche pour parvenir à une conception commune des politiques sur des questions interdépendantes essentielles touchant le commerce et le développement, qui sera traduite en programmes communs efficaces pour aider à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, le Groupe a continué de bénéficier de la coopération entre la CNUCED et l'Organisation internationale du Travail dans le contexte du mémorandum d'accord signé en 2014. En 2017, il a été prêté particulièrement attention à la convergence des politiques entre la CNUCED et l'Organisation du Travail sur le thème du commerce et de l'emploi, qui intéresse l'objectif 8.

62. Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, la CNUCED s'est aussi employée à élargir le rôle du Groupe. En mars 2017, elle a signé un mémorandum d'accord pour participer au Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. En juillet 2017, elle a organisé une réunion spéciale à Genève sur l'action commune à mener pour promouvoir le développement, la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, coprésidée par le Secrétaire général de la CNUCED et l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs. La réunion a informé les États membres de la stratégie intégrée du Groupe concernant le couple développement-action humanitaire.

63. Par ailleurs, en 2017, le Groupe a développé son offre de conseil aux États membres et aux décideurs sur le rôle du Groupe en tant que partie intégrante du pôle développement du système des Nations Unies. Outre sa contribution de longue date aux cours avancés de

politique commerciale de l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED a commencé de réaliser des cours dans le cadre du programme de maîtrise en gestion du développement de l'Université de Turin (Italie) et au Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ces cours exposent en détail les avantages de l'orientation interinstitutionnelle du Groupe pour la réalisation des objectifs de développement durable.

64. Le fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Groupe vise à offrir aux pays bénéficiaires des ressources prévisibles pour un appui intégré aux politiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En 2017, la CNUCED a créé une équipe spéciale afin de mieux dialoguer avec les donateurs en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale.

65. Enfin, en 2017, la CNUCED a continué de livrer des produits communs du Groupe à l'appui des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au niveau national dans les régions suivantes⁵ :

a) Afrique (Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest) : Angola, Cabo Verde, Comores, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Zambie ;

b) Afrique (Afrique du Nord) : Égypte ;

c) Asie (Asie de l'Est, Asie du Sud et Asie du Sud-Est) : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Myanmar, Népal, Pakistan, République démocratique populaire lao et Viet Nam ;

d) Asie (Asie centrale et Asie occidentale) et Europe (Europe de l'Est et Europe méridionale) : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Turkménistan, Turquie et Ukraine ;

e) Amérique du Sud : Uruguay.

IV. Conclusions et perspectives

66. En 2017, la CNUCED a encore renforcé l'exécution des activités de coopération technique, les dépenses annuelles de coopération technique atteignant 40 millions de dollars, soit pratiquement autant que le niveau le plus élevé de la décennie atteint en 2013. La part des pays les moins avancés dans les dépenses totales a atteint un niveau record de 49,4 %. Néanmoins, en ce qui concerne le financement des fonds d'affectation spéciale, en revanche, la CNUCED a reçu en tout 35,1 millions de dollars, soit 3 % de moins que la moyenne sur cinq ans de la période 2013-2017. Les contributions des pays développés, en particulier, ont reculé au niveau le plus bas de ces vingt dernières années. Cette diminution pourrait avoir des effets profonds sur la structure du financement extrabudgétaire. En 2017, pour la première fois en vingt ans, les contributions des pays développés, qui constituaient naguère la source de financement la plus importante, sont devenues la troisième source en importance, après les pays en développement et le système des Nations Unies et les autres organisations internationales.

67. L'ONU réforme actuellement son système pour le développement afin d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030. La CNUCED, en tant qu'entité non résidente du système des Nations Unies, a entrepris de se repositionner pour adapter sa coopération technique à l'objectif visé. Plus précisément, elle aligne ses activités d'appui normatif et ses activités opérationnelles sur le Programme 2030, améliore les résultats et l'efficacité de ses initiatives de coopération technique, intègre l'égalité des sexes dans ses projets de développement et optimise ses compétences d'exécution en commun de projets de coopération technique aux niveaux régional et national, notamment par l'intermédiaire du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives.

68. Comme en témoignent les nombreuses demandes de coopération technique reçues par la CNUCED, les compétences et l'appui techniques apportés par la CNUCED dans le

⁵ Voir http://www.unctad.org/en/Pages/TC/TC_United-Nations-Inter-Agency-Cluster.aspx.

domaine du commerce et du développement et pour les questions connexes dans le domaine du financement, de la technologie et de l'investissement au service d'un développement inclusif et durable sont importants pour aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, l'existence d'un financement prévisible et souple est un préalable pour l'exécution en temps utile des activités de coopération technique. La CNUCED poursuit ses efforts pour élargir sa base de financement et étudier des méthodes innovantes de mobilisation des fonds, telles le nouveau mécanisme de financement. Par ailleurs, la CNUCED demande aux pays développés et aux pays en développement d'accroître leurs contributions, afin que la CNUCED soit mieux à même d'aider les pays en développement à répondre aux priorités nationales liées à la réalisation des objectifs de développement durable.
